

VOS RETOURS D'EXPERIENCE



Vous nous avez remonté ces derniers mois des précurseurs (presqu'accidents et situations dangereuses) lors de vos opérations de relevé & de mesurage sur site : *flash suite à câble mal raccordé, présence câble non raccordé sous-tension, absence de protection au niveau de pièce nue sous-tension, ...*

Des alertes et actions ont été effectuées auprès des sites concernés.

Cependant, ces actions ne garantissent pas de rencontrer de nouveau ce type d'événement sur d'autres sites ou d'installations. En conséquence, nous vous rappelons de porter les EPI requis lors de vos interventions de relevé & de mesurage dans les armoires & coffrets sous tension :



Port systématique de l'écran facial



Mise en place des autres EPI en fonction des risques de contact direct ou indirect.

VOS BONNES PRATIQUES

Afin de sécuriser ses interventions en maintenance, il va être déployé très prochainement sur les sites Agence Industrie Rhône-Alpes une carte identifiant l'intervenant COTE sur la condamnation. Pour les autres sites & chantiers, nous mettons à votre disposition un modèle de carte disponible sur demande auprès de votre Assistante d'Agence.



RECTO

VERSO

Carte d'identification Client et/ou Site & Chantier : 	 Attention, ne pas manœuvrer ! Ma vie en dépend
Nom & Prénom :	Procédure de consignation : PORT DES EPI OBLIGATOIRES
* Tél :	1/ Séparation 2/ Condamnation & Identification 3/ VAT & MALT 4/ Attestation de consignation
<small>* En horaires normales de chantier, du lundi au vendredi. Au-delà de ces horaires, merci de contacter le chef de chantier COTE.</small>	Visible & suffisamment apparente. Cadenas + Cette Carte, Dans tous les cas et aussi près que possible du lieu de travail OBLIGATOIRE après toute consignation. La remise en service ne se fait qu'après récupération de toutes les attestations